Saison 2018/2019

REGLEMENT INTERIEUR

Entente Sportive Nord Drôme

Esnd-580873@lrafoot.org

Numéro d'affiliation : 580873

Inscription au club :

Avant de pratiquer le Football dans un club, tout licencié doit :

- Prendre connaissance du règlement intérieur
- Acquitter le montant de la cotisation lors de la signature de la licence (payer son inscription) sous peine de ne pouvoir participer aux entraînements et compétitions

Rôle de chacun :

JOUEURS

Tout joueur adhère au club pour prendre du plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans le respect des règles élémentaires de la vie sportive et associative.

Article 1 :
Tout joueur licencié doit se tenir à la disposition du club en acceptant :

- Le choix des entraîneurs et des compositions d'équipes
- De jouer dans n'importe quelle équipe de sa catégorie et éventuellement à être remplaçant,
- Les contraintes imposées par les compétitions où le club s'est engagé
- De participer à la vie du club (manifestations, ……)

Article 2 :
Tout joueur doit se présenter régulièrement aux entraînements, respecter les heures d'arrivée aux entraînements et aux convocations des matchs, sauf cas divers (travail, blessure, …..) et s'il a un empêchement, le signaler à l'avance à son entraîneur, au plus tard le mercredi précédent le match.

Article 3 :
Avant chaque entraînement et rencontre le responsable légal du licencié doit s'assurer du déroulement de celui-ci.

Article 4 :
Après le dernier entraînement de la semaine, le joueur doit s'informer de l'heure et du lieu de la rencontre et connaître le moyen de déplacement afin d'optimiser les trajets.

Article 5 :
Tout joueur doit honorer les convocations de matchs, en cas d'empêchement en avertir l'entraîneur.
En dehors des entrainements, les joueurs devront se présenter avec le survêtement du club lors des convocations.

Article 6 :
Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, des adversaires, de ses coéquipiers, et de son entraîneur.

Article 7 :
Tout joueur s'engage à bannir toute forme de violence et d'incivilité afin que le match se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Article 8 :
Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable.

Article 9 :
Les joueurs s'engagent à laver les maillots et chasubles à tour de rôle

ENTRAINEURS, EDUCATEURS

Article 1 :
Tout entraîneur ou éducateur a pour mission d'inculquer la connaissance technique à l'équipe qui lui a été confiée et doit être par son comportement un exemple pour les joueurs

Article 2 :
Pour tout acte d'indiscipline d'un licencié, quelle que soit sa catégorie, l'entraîneur ou l'éducateur a le droit de le sanctionner lui-même ou de demander une sanction par le bureau.

Article 3 :
Tout entraîneur ou éducateur doit, après le match :

- Récupérer les équipements
- Remettre la feuille de match
- S'assurer que les vestiaires ont été nettoyés

Article 4 :
Tout entraîneur ou éducateur se doit de respecter les joueurs et éducateurs adverses, les arbitres et de bannir toute forme de violence et d'incivilité

DIRIGEANTS

Article 1 :
Pour les équipes, ils ont pour missions d'aider et d'assister l'éducateur dans les tâches administratives et relationnelles avec le club et les parents, ainsi que de participer activement aux rencontres du week-end (feuille de match, touche, délégué du club)

Article 2 :
Le dirigeant doit être un exemple par sa tenue, son langage et son objectivité. Il est parti prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.

Article 3 :
Les responsables d'équipe doivent participer aux réunions du bureau (qui ont lieu une fois par mois) afin de communiquer sur le fonctionnement de leur(s) équipe(s).

PARENTS

1) Aider le club dans les différentes tâches (laver les maillots, transporter les enfants en déplacement…….)
2) Avoir toujours à l'esprit que le football est un plaisir et un jeu.
3) S'interdire toute forme de violence même verbale envers les arbitres, les éducateurs, les adversaires.
4) Encourager les enfants même en cas de défaite.
5) S'assurer que son enfant à toujours une tenue adéquate à la pratique du football aussi bien avant, pendant, qu'après les matchs ou entrainements
6) Aller voir jouer son enfant et soutenir son équipe
7) Au bord du terrain, ne prenez ni la place ni le rôle de l'éducateur.

DISPOSITIONS GENERALES

En aucun cas, un membre du club ne pourra se prévaloir d'un parti politique, d'une religion.
Aucune forme de racisme ne sera tolérée à l'intérieur du club, vis à vis des adversaires, des arbitres, du public.
Pour le bon fonctionnement du club, chacun doit rester à sa place et accomplir sa tâche.
La vie du club ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements. Pour permettre de garder et d'améliorer l'ambiance du club, nous demandons à chaque membre de participer au maximum aux différentes manifestations proposées et d'assister aux assemblées générales.

Le bureau directeur se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout licencié qui aura commis un manquement grave aux règles énoncées ci-dessus